REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR





du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 29 septembre 2011

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation 21 septembre 2011

> Date d'affichage 22 septembre 2011

Objet de la délibération
Pôle services techniques —
Service urbanisme — Tarifs
des droits d'occupation du
domaine public.

Vote pour à l'unanimité

POUR: 32
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth

Procurations:

aucune

Absents:

FOREST Marie-Paule

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La signalétique actuelle spécifique aux entreprises présente dans la zone d'activités est hétéroclite, peu lisible et parfois en concurrence avec la signalétique routière. Il convient afin d'améliorer sa lisibilité et sa compréhension de prendre une nouvelle délibération, qui inclut dans les tarifs d'occupation du domaine public la mise en place d'une nouvelle signalétique spécifique.

VU l'article 1^{er} alinéa 2° de la délibération du 14 avril 2008 autorisant le maire à fixer, « dans la limite du taux annuel d'inflation, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune et qui n'ont pas un caractère fiscal »,

VU la délibération du 89 mai 2010, fixant les tarifs des droits d'occupation du domaine public,

CONSIDERANT la nécessité de créer un nouveau tarif pour l'occupation du domaine public relative à la signalétique individuelle des entreprises de la zone d'activités,

DIT que les tarifs des droits d'occupation du domaine public sont joints en annexe,

DIT que le tarif de la signalétique individuelle de la zone d'activité est indiqué à la désignation 30 du tableau joint en annexe,

ANNULE la délibération du 19 mai 2010.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- ADOPTE les tarifs des droits de voirie et d'occupation du domaine public tels qu'établis sur l'état annexé,
- DIT que les recettes correspondantes figureront aux différents chapitres et articles du budget de l'exercice 2011 et suivants.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie certifiée conforme.

> Docteur André GARRON Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 3 0 SEP. 2011 et publication ou notification du 3 0 SEP. 2011

CARD



TARIFS DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DESIGNATION	UNITE DE TARIFICATION	MONTANTS DES DROITS
1 - Terrasse couverte, fixe et non démontable de débits de boissons et restaurant	Le m² par an	31,50 euros
2 - Terrasse de débits de boissons et restaurant	Le m² par an	19,00 euros
3 - Occupation supplémentaire du domaine public pour les terrasses de débits de boissons et restaurant	Le m² par mois	2,10 euros
4 - Occupation du domaine public à caractère général (bâtiment public, etc)	Le m² par an	1,50 euros
5 - Occupation du domaine public à caractère exceptionnel (bal, repas, etc)	Le m² par jour	4,20 euros
6 - Kiosque	Le m² par an	47,00 euros
7 - Etalage de magasin	Le m² par an	19,10 euros
8 - Commerce ambulant	Le ml par jour	1,20 euros
9 - Exposition à caractère commercial	Le ml par jour	1,20 euros
10 - Echafaudage	Le ml par semaine	2,10 euros
11 - Stationnement benne à gravois	Par jour	51,00 euros
12 - Réservation stationnement déménagement ou emménagement	Parjour	20,00 euros

DESIGNATION	UNITE DE TARIFICATION	MONTANTS DES DROITS
13 - Stationnement engin T .P et véhicule de chantier sur le domaine public	Par jour	50,00 euros
14 - Stationnement de taxi, d'ambulance et voiture de place	Unitaire par an	420,00 euros
15 - Stationnement de véhicule de moins de 2t5. Pour chargement et déchargement limité à 1 heure	Par jour	5,30 euros
16 - Stationnement de véhicule de 2T5 à 3T5. Pour chargement et déchargement limité à 1 heure	Par jour	10,60 euros
17 - Stationnement de véhicule supérieur à 3T5. Pour chargement et déchargement limité à 1 heure	Par jour	15,90 euros
18 - Stationnement de cirques et de spectacles de plein air Structure inférieur à 200 places	Par jour	36,75 euros
19 - Caution cirque inférieur à 200 places	Unité	157,50 euros
20 - Stationnement de cirques et de spectacle de plein air Structure de 201 à 500 places	Par jour	73,50 euros
21 - Caution cirque de 201 places à 500 places	Unité	370,00 euros
22 - Stationnement de cirques et de spectacles de plein air Structure supérieur à 500 places	Par jour	525,00 euros
23 - Caution cirque supérieur à 500 places	Unité	840,00 euros
24 - Occupation du domaine public pour travaux	Le m² par jour	3,70 euros
26 - Ouverture de fouille (tranchée)		7,40 euros
7 - Déviation agglomération	Par jour	105,00 euros

DESIGNATION	UNITE DE TARIFICATION	MONTANTS DES DROITS
28 - Vacation police municipale pour circulation	Par jour	73,50 euros
29 - Mise en place chantier (périmètre de sécurité, engins de levage, véhicules, structures, etc. sauf bennes)	Le m ² pour 6 mois	126,00 euros
30 – Mise en place d'une signalétique individuelle dans la zone d'activités	forfait	150,00 euros

DESIGNATION	UNITE DE TARIFICATION	MONTANTS DES DROITS
Location de la cour intérieure du château		
Associations de Solliès-Pont	Par jour	100.00 euros
Associations hors Solliès-Pont	Par jour	150.00 euros
Location parc du château		
1 ^{ère} partie : de l'entrée principale au parvis		
Associations de Solliès-Pont	Par jour	Part fixe 50,00 euros + 1,20 euros le ml pour exposition à caractère commercial
Associations hors Solliès-Pont	Par jour	Part fixe 200,00 euros + 1,20 euros le ml pour exposition à caractère commercial
2 ^{ème} partie : du parvis à l'étang		
Associations de Solliès-Pont	Par jour	Part fixe 50,00 euros + 1,20 euros le ml pour exposition à caractère commercial
Association hors Solliès-Pont	Par jour	D . C . 000.00
		Part fixe 200,00 euros + 1,20 euros le ml pour exposition à caractère commercial
0 0 0 0 0		2

La maire se réserve le droit de réclamer le paiement de 30 % de la part fixe, en cas de désistement dans les 48 heures avant la date réservée.

DESIGNATION	UNITE DE TARIFICATION	MONTANTS DES DROITS
Salle des fêtes :		
Location	Par jour	183 euros
Caution	Forfait	153 euros
Salle quiétude :		
Location	Par jour	100 euros
Caution	Forfait	77 euros
Salle Giono:		
Location	Par jour	153 euros
Caution	Forfait	305 euros
Salle du château :		
Location	Par jour	120 euros
Caution	Forfait	100 euros

La maire se réserve le droit de réclamer le paiement de 30 % de la location, en cas de désistement dans les 48 heures avant la date réservée.

